

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 298

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les dépenses hospitalières (suite et fin)

compétences. On devrait assister à une généralisation du travail en équipes.

La densité médicale croît de manière rapide. En revanche, le recrutement moins aisé des infirmières, dont la durée d'activité est brève, risque, sur le « marché » de l'emploi et du travail, de rendre l'infirmière qualifiée plus rare que le médecin.

16. Les besoins en personnel les plus difficiles à couvrir seront ceux du personnel soignant au chevet des malades, notamment des malades chroniques, qui requièrent des soins infirmiers plus nombreux que les autres patients. Or il s'agit de tâches peu valorisantes. Il faudra attirer du personnel par divers moyens : recours à des person-

nels auxiliaires, les qualités affectives primant les connaissances techniques; de même s'imposera l'extension du personnel d'encadrement (à prévoir : plus d'employés masculins et des salaires plus attractifs !)

17. Le développement des relations horizontales tendra à compléter les communications verticales, dans une pyramide hiérarchique actuellement trop rigide, avec ses blocages et le paternalisme qu'elle suppose (une diminution des écarts dans l'échelle des salaires répondra mieux à la notion d'équipe de travail).

18. Toute approche du domaine de santé sera nécessairement pluridisciplinaire.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Avec la considération distinguée des PTT

Comme tout le monde, je viens de recevoir de l'« Entreprise des PTT suisses » un avis concernant l'augmentation des taxes d'abonnement au téléphone et des taxes pour conversations interurbaines. Conscient d'une part que, puisque tout augmente, il n'y a pas de raisons pour que le téléphone n'augmente pas lui aussi — et préférant d'autre part la lecture de DP à celle des avis officiels, je l'eusse sans doute, pour employer le vocabulaire du Grand Siècle, *mis au cabinet*, comme le sonnet d'Oronte. Mais quelqu'un m'a demandé de lui expliquer, et donc j'ai lu.

J'ai lu que « Dès le 2 décembre 1974, les conversations interurbaines seront soumises aux taxes suivantes :

Durée de conversation (en s.) pour une unité de taxe de 10 c. et taxe (en c.) pour une conversation de trois minutes

du lundi au vendredi de 8 à 17 h. et de 19 à 21 h.

Distances jusqu'à 10 km	60 s.	30 c.
de plus de 10 jusqu'à 20 km	36 s.	50 c.
de plus de 20 jusqu'à 50 km	22,5 s.	80 c.
de plus de 50 jusqu'à 100 km	16,3 s.	110 c.
de plus de 100 km	12,8 s.	140 c.

du lundi au vendredi de 17 à 19 h. et de 21 à 8 h. ainsi que samedis et dimanches.

Distances jusqu'à 10 km	60 s.	30 c.
de plus de 10 jusqu'à 20 km	36 s.	50 c.
de plus de 50 jusqu'à 100 km	25,7 s.	70 c.
etc. »		

Tableau qui me semble appeler les remarques suivantes :

En admettant que « s » signifie « seconde » et que « c » signifie « centime » (ce que confirme le texte italien qui parle de « sec » et de « ct ») :

1. On doit admirer l'extrême précision des PTT. Ainsi donc, pour un franc dix centimes, j'ai droit à 16 secondes 3 dixièmes... On peut espérer qu'avec le progrès des temps, il sera possible de préciser encore : 16 secondes 28 centièmes... Dès maintenant, voilà un précieux encouragement donné à notre industrie horlogère et à la fabrication des chronomètres de précision !

2. En revanche, l'art de s'exprimer avec *clarté* ne semble pas, chez les PTT, à la hauteur de ce sens de la précision que je viens de relever. Il faut bien le dire, la phrase « Durée de conversation (en s.) pour une unité de taxe de 10 c. et taxe (en c.) pour une conversation de 3 minutes » ne présente pas, à l'examen, de sens déchiffrable. Qu'est-ce qu'une « unité de taxe » ? Et pourquoi faut-il préciser la durée (en s.) d'une conversation de 3 minutes ?

Je me suis dit que sans doute, la faute en était à la traduction et que nous autres Romands, qui sommes le plus souvent parfaitement incapables de dire trois mots en allemand, aurions mauvaise grâce de nous plaindre d'un pareil charabia. Hélas, le texte allemand, compte tenu de mes faibles connaissances dans la langue de Frisch, semble également impénétrable.

Ce qui me fâche un peu, car c'est avec mes deniers, contribuable suisse que je suis, qu'on imprime tout ça...

Il est vrai que les PTT m'assurent en français de leur « considération distinguée » — ce qui ne veut rien dire — et en allemand m'envoient leurs « amicales salutations » — ce qui veut dire quelque chose, mais est d'une jolie hypocrisie !

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Ceux qui élargirent la brèche

La social-démocratie helvétique vient de perdre deux de ses mentors : Max Weber et Fritz Marbach. Le premier était plus connu que le second, mais ils ont tous deux exercé une grande influence sur l'orientation de la gauche pendant les cinquante dernières années. La presse, de toutes tendances, l'a relevé : ces départs marquent un peu la fin d'une époque, celle de ceux qui ont vécu la sortie du ghetto dans lequel le mouvement ouvrier avait été enfermé par la bourgeoisie.